



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 34180

Texte de la question

M. Léonce Deprez constatant que les dépenses de santé « continuent à dérapier » (Le Monde du 18 août 1999), demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité s'il ne lui semble pas opportun de reprendre l'examen du plan d'économies proposé par le président de la CNAMTS, dès l'examen du projet de loi sur le financement de la sécurité sociale. Il apparaît, en effet, qu'avec une hausse de 4,2 % sur les six premiers mois de l'année 1999 par rapport aux six premiers mois de l'année 1998, l'objectif de 12,2 milliards de francs de déficit pour l'année sera plus que difficile à tenir et que l'analyse du président de la CNAMTS, situant le déficit de l'assurance maladie entre 18 et 20 milliards de francs pour 1999, n'est pas, contrairement aux affirmations de son ministère, « dénuée de tout fondement ».

Texte de la réponse

Les résultats des dépenses d'assurance maladie à fin décembre 1999 sont désormais connus. Les annonces d'un important dépassement de l'objectif des dépenses d'assurance maladie pour 1999 n'étaient pas fondées, Ainsi, le dépassement supplémentaire en 1999 par rapport à 1998 n'est que de 0,4 MdF tous régimes, une fois déduite la contribution de l'industrie pharmaceutique, et nul pour le régime général. Ce dépassement est inférieur aux prévisions de la commission des comptes de la sécurité sociale de septembre 1999. Les chiffres de la CNAMTS ne font apparaître un dépassement pour 1999 de 11,4 MdF (régime général) que parce qu'ils incluent mécaniquement le dépassement au titre de 1998. C'est pour éviter cet effet d'optique qu'à partir de 2000 l'ONDAM est calculée par rapport aux dépenses réalisées.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34180

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 1999, page 5116

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2592